



## **Syndicat Mixte Ouvert PACA THD**

**Projet de desserte FttN sur le territoire du Var mené par  
PACA THD**

Consultation publique préalable à la réalisation d'un projet  
de montée en débit via l'offre PRM

12 mai 2017

## 1. DESCRIPTION SOMMAIRE DU PROJET DE MONTEE EN DEBIT

---

Le Syndicat mixte ouvert Provence-Alpes-Côte-D'azur Très Haut Débit (PACA THD), créé par arrêté préfectoral des Bouches-du-Rhône du 4 octobre 2012, réuni la Région Provence-Alpes-Côte-D'azur et les départements des Alpes de Haute Provence, des Hautes-Alpes aux fins d'assurer la maîtrise d'ouvrage de la réalisation et de l'exploitation de réseaux de communications électroniques prévues à l'article L.1425-1 du code général des collectivités territoriales.

Par délibération en date du 19 octobre 2016, le syndicat mixte ouvert PACA THD a intégré les territoires des Bouches-du-Rhône et du Var ainsi que les EPCI du Var afin d'assurer la maîtrise d'ouvrage des projets de ces départements.

Dans le cadre du projet du Var, PACA THD prévoit, en complémentarité des déploiements actuels et futurs des opérateurs, un déploiement reposant sur une approche multi technologique : FttH, FttN vers les NRA non opticalisés et certains SR éligibles à l'offre PRM d'Orange, le satellite comme technologie d'attente et le traitement des zones blanches HD et THD.

Conformément au SDTAN défini par le département du Var, ce projet prévoit un déploiement à horizon 5-7 ans de 100% du territoire, hors périmètre des 34 communes en zone conventionnée, en technologie FttH soit environ 312 000 prises.

Au-delà des déploiements en fibre optique, des actions de montée en débit (NRA-O et PRM) sont planifiées sur la période 2016-2018. Les zones pour lesquelles des opérations de montée en débit sont planifiées ne pourront faire l'objet de déploiement FttH dans un délai minimal de 36 mois suivant leur mise en service.

Les opérations de Montée en Débit concernent 18 Sous Répartiteurs et 14 NRA.

**Seuls 2 Sous Répartiteurs sont concernés par cette consultation. Les autres opérations de Montée en Débit ont déjà fait l'objet d'une consultation publiée en novembre 2016.**

## **2. LISTE DES SOUS-REPARTITEURS CONCERNES PAR LE PROJET DE MONTEE EN DEBIT**

PACA THD entend conduire sur la période 2016-2018 une opération de montée en débit concernant les 18 sous-répartiteurs suivants.

Sous-répartiteurs concernés par la présente consultation :

Département	Commune	Clé SR	Nb de lignes
83	SAINT_JULIEN	83113SJUMOUSRP/MOU	84
83	SAINT_JULIEN	83113SJUROUSRP/ROU	172

Sous-répartiteurs déjà présents dans une consultation publiée en novembre 2016 et indiqués ici pour information :

Département	Commune	Clé SR	Nb de lignes
83	PONTEVÈS	83012BJS99PSRP/99P	167
83	PONTEVÈS	83012BJS9PVS RP/9PV	187
83	LE_CASTELLET	83016LBE99CSRP/99C	620
83	LA_CADIÈRE_D'AZUR	83016LBEFONS RP/FON	142
83	MONTAUROUX	83029CLA9CTSRP/9CT	188
83	SAINT_MARTIN_DE_PALLIÈRES	83052ESP9SMSRP/9SM	82
83	SAINT_CYR_SUR_MER	83112SCY9CASRP/9CA	205
83	AIGUINES	83122SLL9AGSRP/9AG	139
83	LES_ADRETS_DE_L'ESTÉREL	83001ADR9EGSRP/9EG	331
83	BRIGNOLES	83023BRI99YSRP/99Y	624
83	ESPARRON	83052ESPFERSRP/9FER	61
83	LA_BASTIDE	83010BGM9BSSRP/9BS	138
83	LA_ROQUE_ESCLAPON	83010BGM9RESRP/9RE	150
83	LA_BASTIDE	83016LBEPIESRP/9PIE	358
83	RAMATUELLE	83101PAM9CASRP/9CA	306
83	RAMATUELLE	83101RAM9ESSRP/9ES	367

### 3. LISTES DES NRA CONCERNES PAR LA MONTEE EN DEBIT

---

PACA THD entend conduire sur la période 2016-2018 une opération d'opticalisation concernant les 14 NRA suivants.

NRA déjà présents dans une consultation publiée en novembre 2016 et indiqués ici pour information :

Département	Commune	Clé NRA
83	LES_SALLES_SUR_VERDON	83122SLL
83	LES_MAYONS	83075MAY
83	PLAN_D'AUPS_SAINTE_BAUME	83093PAU
83	MAZAUGUES	83076MAZ
83	ARTIGNOSC_SUR_VERDON	83005ATC
83	BARGÈME	83010BGM
83	BAUDUEN	83015BDU
83	CHÂTEAUVERT	83039HVE
83	COLLOBRIÈRES	83043CB2
83	COLLOBRIÈRES	83044CMP
83	ENTRECASTEAUX	83051ENT
83	LE_LUC	83079MLE
83	SAINT_JULIEN	83116HR2
83	VILLECROZE	83149HCZ

#### 4. ÉLÉMENTS DE REPONSES ATTENDUS DE LA PART DES OPERATEURS

Les opérateurs sont invités à communiquer, le cas échéant, leurs intentions de déploiement de réseaux à très haut débit en fibre optique concernant chacune des zones de sous-répartition listées dans le tableau « sous-répartiteurs concernés par le projet de montée en débit ».

Pour cela il est demandé aux opérateurs de compléter le tableau suivant pour chaque zone de sous-répartition identifiée et concernée par leurs intentions de déploiement de réseaux à très haut débit en fibre optique.

Zone arrière de sous-répartition concernée : 00000AAA000 (clé SR)	
Technologie envisagée pour le déploiement	
Est-ce que le déploiement concerne les clients résidentiels	
Date prévisionnelle des études	
Date prévisionnelle d'engagement des travaux effectifs	
Date prévisionnelle des travaux	
Date de couverture complète prévisionnelle de la zone	
Coordonnées d'un contact désigné par l'opérateur	

**Enfin les opérateurs sont invités à fournir le plan d'affaires ou de financement de leur projet de déploiement de réseaux à très haut débit en fibre optique conformément aux lignes directrices communautaires :**

« À cet égard, un opérateur devrait être en mesure de démontrer que, dans le délai de trois ans, il couvrira une partie substantielle du territoire et de la population concernée. Par exemple, l'autorité chargée de l'octroi de l'aide peut exiger d'un opérateur qui déclare vouloir construire sa propre infrastructure dans la zone visée qu'il lui présente, dans les deux mois, un plan d'entreprise crédible, des documents d'accompagnement, tels que des accords de prêt bancaire, et un calendrier détaillé du déploiement. En outre, l'investissement devrait débuter dans les douze mois et la permission devrait avoir été obtenue pour la plupart des droits de passage nécessaires au projet. Des échéances supplémentaires pour l'avancement de la mesure peuvent être fixées pour chaque semestre »

## 5. MODALITES DE REPONSE

---

La date limite de remise des réponses est fixée au 15/06/2017 à 12h au plus tard.

La réponse à la consultation sera remise sous pli cacheté portant les mentions suivantes :

**Consultation publique préalable à la réalisation d'un projet de montée en débit**

**NE PAS OUVRIR**

Les réponses seront remises par courrier recommandé avec avis de réception postal au siège du Syndicat Mixte Ouvert « PACA THD » sis :

**Syndicat Mixte Ouvert " PACA THD "**  
Bâtiment G. Mégie – Domaine du Petit Arbois  
Avenue Louis Philibert - CS 10665  
13547 Aix en Provence Cedex 4

Renseignements :

Interlocuteur : Habib Ferchiche

Téléphone : 04.84.90.01.20

Courriel : [technique@paca-thd.net](mailto:technique@paca-thd.net)

Pour le Syndicat Mixte Ouvert « PACA THD », le 02/05/2017

Pour la Présidente,

Par délégation,

SYNDICAT MIXTE OUVERT  
PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR  
TRÈS HAUT DÉBIT  
  
Le Directeur  
François BIGOT